

# EMPLOI

## Enseignante ou enseignant en anglais au secondaire

NUMÉRO D’AFFICHAGE	ARH2526-185
CATÉGORIE D’EMPLOI	Secteur jeunes
TÂCHE	12 périodes par 9 jours / remplacement pour une durée indéterminée
LIEU D’AFFECTATION	École Antoine-Roy, Rivière-au-Renard
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	La direction de l’établissement
RÉMUNÉRATION	Selon la convention collective du personnel enseignant
ENTRÉE EN FONCTION	Dès que possible
EXIGENCE	Qualification légale

### Soumettre une candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de relevés de notes et diplômes, ainsi que d’une lettre de présentation par courriel à l’adresse qui suit : [cvenseignant@csscc.gouv.qc.ca](mailto:cvenseignant@csscc.gouv.qc.ca) au plus tard le 30 octobre 2025.

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires](#) s’il y a lieu, à transmettre pour que nous puissions considérer votre candidature

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

*Le Centre de services scolaire se réserve le droit de mesurer les connaissances à l’aide de tests et d’une entrevue. La réussite de l’ensemble de ces tests ainsi que les résultats obtenus seront conditionnels à l’obtention du poste.*

*Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.*

*Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souscrit à un programme volontaire d’accès à l’égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature. Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez recevoir, sur demande, de l’assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Tout nouvel employé au Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu’il est prévu dans la loi.*

**Affichage le 2025-10-22**